

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la justice

---

**Arrêté du 16 décembre 2022**

**Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Lille**

NOR : JUSK2237197A

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Lille :

**Membres titulaires**

- ✓ Valérie DECROIX, directrice interrégionale
- ✓ Pascal LUCAS, chef du département des ressources humaines et des relations sociales
- ✓ Marc GINGUENE DSP, chef du département de la sécurité et de la détention
- ✓ Benoît TSHISANGA DPIP, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive

## Membres suppléants

- ✓ Aurélie LECLERCQ, secrétaire générale
- ✓ Antoine LANDOUZY, Attaché, Adjoint au chef du département des ressources humaines et des relations sociales
- ✓ Mathilde CUNHA, adjointe au chef du département de la sécurité et de la détention
- ✓ Camille LESSIEHI DPIP, cheffe de l'unité méthodologie et accompagnement des SPIP

## **Article 2**

Sont désignés à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Lille, les représentants du personnel suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	ORGANISATIONS SYNDICALES
KARP Alain	SEMAIL Barbara	CGT Pénitentiaire
LEDOUX Joris POTTIER Guillaume	RAUX Sébastien LEFEBVRE Yannick	UFAP UNSa Justice
STIEVENARD Julien	JOUY Dimitri	FO Justice

## **Article 3**

Le secrétariat permanent de la commission administrative paritaire locale sera assuré par un fonctionnaire de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille.

## **Article 4**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 27 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille,

**V DECROIX**

